

**Fondation de Luxembourg  
Fondation  
12, rue Erasme  
L-2012 Luxembourg**

**R.C.S. Luxembourg : G 198**

**Comptes annuels au 31 décembre 2016 et  
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

## Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 - 15



**KPMG Luxembourg, Société coopérative**  
39, Avenue John F. Kennedy  
L - 1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1  
Fax: +352 22 51 71  
E-mail: [info@kpmg.lu](mailto:info@kpmg.lu)  
Internet: [www.kpmg.lu](http://www.kpmg.lu)

Au Conseil d'Administration  
Fondation de Luxembourg  
12, rue Erasme  
L-2012 Luxembourg

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation de Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Fondation de Luxembourg au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2017

KPMG Luxembourg  
Société coopérative  
Cabinet de révision agréé

Yves Thorn

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Bilan**  
31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b><u>Actif</u></b>			
<b>Actif immobilisé</b>	3	<b>2.957.605</b>	<b>4.122.164</b>
Immobilisations incorporelles		921	1.631
<i>Licences informatiques</i>		921	1.631
Immobilisations corporelles		16.688	1.143.685
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		16.688	8.685
<i>Immobilisations reçues en legs et destinées à la revente</i>		---	1.135.000
Immobilisations financières		2.939.996	2.976.848
<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>		2.939.996	2.976.848
<b>Actif circulant</b>		<b>49.291.814</b>	<b>45.379.867</b>
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		65.578	49.465
Autres valeurs mobilières	4	36.639.753	32.701.998
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	5	12.586.483	12.628.404
<b>Comptes de régularisation actif</b>	6	<b>246.651</b>	<b>279.758</b>
<b>Total Actif</b>		<b>52.496.070</b>	<b>49.781.789</b>
<b><u>Passif</u></b>			
<b>Capitaux propres</b>	7	<b>48.032.617</b>	<b>45.497.577</b>
Fonds propres de la Fondation de Luxembourg		3.000.000	3.000.000
Fonds propres des fondations abritées		44.807.694	42.181.267
Subvention d'équilibre non utilisée		224.923	316.310
Résultat de l'exercice		---	---
<b>Fonds dédiés</b>	8	<b>4.025.613</b>	<b>3.977.564</b>
<b>Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>		<b>437.840</b>	<b>252.061</b>
Dettes sur achats et prestations de services		68.558	88.334
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		11.341	10.430
<i>Dettes fiscales</i>		1.176	114
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		10.165	10.316
Autres dettes		357.941	153.297
<b>Comptes de régularisation passif</b>	9	<b>---</b>	<b>54.587</b>
<b>Total Passif</b>		<b>52.496.070</b>	<b>49.781.789</b>

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Compte de profits et pertes**  
Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016  
(exprimé en EUR)

	Notes	Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016	Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
<b><u>Charges</u></b>			
<b>Autres charges externes</b>	10	<b>272.281</b>	<b>243.251</b>
<b>Frais de personnel</b>	11	<b>523.949</b>	<b>495.584</b>
Salaires et traitements		452.636	425.644
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		53.763	51.449
Pensions complémentaires		17.550	18.491
<b>Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	3	<b>8.306</b>	<b>4.782</b>
<b>Intérêts et autres charges financières</b>		<b>83</b>	<b>4.117</b>
Autres intérêts et charges	3	83	4.117
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>---</b>	<b>---</b>
		<b>804.619</b>	<b>747.734</b>
<b><u>Produits</u></b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>	12	<b>578.107</b>	<b>517.699</b>
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>	3,13	<b>80.538</b>	<b>75.761</b>
Autres intérêts et produits financiers		80.538	75.761
<b>Quote-part des legs attribuables à l'exercice</b>	9	<b>54.587</b>	<b>54.587</b>
<b>Subvention d'équilibre</b>	7	<b>91.387</b>	<b>99.687</b>
		<b>804.619</b>	<b>747.734</b>

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Annexe**  
31 décembre 2016

**Note 1 – Généralités**

Fondation de Luxembourg (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 18 décembre 2008 sous la forme d'une fondation pour une durée illimitée, régie par ses statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La Fondation a déplacé, durant l'exercice 2011, son siège social au 12, rue Erasme, L-2012 Luxembourg.

Les statuts de la Fondation ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 23 janvier 2009. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G 198.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La Fondation a pour objet de promouvoir l'engagement philanthropique de personnes physiques et morales. A cette fin, elle peut prendre ou soutenir des initiatives et programmes dans les domaines scientifique, social, culturel, environnemental et tous autres domaines d'intérêt général, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En vue de réaliser son objet, la Fondation peut notamment :

- agir par l'information et le conseil ;
- développer des services et outils promouvant et facilitant l'engagement philanthropique ;
- abriter sous son égide des fonds à objet spécifique ;
- octroyer des soutiens financiers, prix, récompenses et autres subsides à des organisations, publiques ou privées, des groupes d'individus ou des personnes individuelles ;
- lancer des appels à projets ;
- promouvoir des études et recherches ;
- développer des programmes d'actions propres ;
- créer ou participer à d'autres organismes, fondations, associations ou groupements à caractère non lucratif ;
- intervenir par toute autre manière conforme à son objet social.

Les comptes annuels de la Fondation retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission principale qui est l'accueil et la gestion de fonds et fondations (activité fondations abritées).

Ces comptes comprennent :

- le bilan qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation, incluant notamment les soixante-quatre fondations abritées existantes au 31 décembre 2016 (soixante fondations abritées existantes au 31 décembre 2015) ;
- le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'année selon leur destination ;
- l'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de profits et pertes.

**Note 1 – Généralités (suite)**

Les fondations abritées se divisent en deux grandes catégories :

- les fondations avec dotation : elles disposent d'un patrimoine à caractère pérenne et productif de revenus utilisés chaque année au bénéfice de la cause choisie, elles peuvent avoir une durée de vie limitée ou illimitée ;
- les fondations de flux : elles fonctionnent grâce à des versements réguliers effectués par le donateur ou par des tiers sollicités par lui.

Au 31 décembre 2016, la Fondation inclut trente-trois fondations avec dotation, vingt-sept fondations de flux et quatre fondations hybrides. Au 31 décembre 2015, la Fondation incluait vingt-neuf fondations avec dotation, vingt-six fondations de flux et cinq fondations hybrides.

**Note 2 – Principales méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à des principes comptables et règles d'évaluation tenant compte de la spécificité des activités de la Fondation tels que décrits ci-après. La présentation des comptes annuels tient également compte de la spécificité des activités de la Fondation, et de ce fait ne suit pas la présentation du bilan et du compte de profits et pertes tel que prévu par la loi et le règlement grand-ducal du 18 décembre 2015.

**2.1 Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères**

La Fondation tient sa comptabilité en euros (« EUR ») et les comptes annuels sont établis dans la même devise.

A l'exception des actifs immobilisés qui restent convertis au cours de change historique, les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Durant l'exercice, les opérations libellées en devise autres que l'EUR sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

**2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés de telle manière à amortir la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles sur la durée d'utilisation.

Les amortissements sont linéaires et sont pratiqués à raison de 33,33% par an.



**Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)**

Lorsque la Fondation considère qu'un actif immobilisé a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

**2.3 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement composées de valeurs mobilières à revenu fixe qui ont été acquises avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

Les différences positives (agios) et négatives (disagios) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement sont enregistrées en compte de profits et pertes sur la durée de vie résiduelle des actifs concernés. Ces différences sont enregistrées annuellement sur le compte des immobilisations financières, impactant le coût d'acquisition initial à la baisse (agios) ou à la hausse (disagios).

Les immobilisations financières sont également composées de parts d'OPCVM acquises par la Fondation pour du long terme et enregistrées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

**2.4 Autres créances**

Les autres créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

**2.5 Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières sont portées au bilan au prix d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition est déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés.

A la date de clôture, elles sont valorisées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

**Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)**

La valeur de marché correspond pour :

- les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé, au dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif, à la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

**2.6 Comptes de régularisation actif**

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan incluent les intérêts courus non échus sur les immobilisations financières.

**2.7 Capitaux propres**

Les capitaux propres se divisent en fonds propres de la Fondation et fonds propres des fondations abritées. On retrouve les rubriques suivantes :

- la dotation propre de la Fondation, à hauteur de :
  - ❖ la dotation initiale constituée par les apports des fondateurs ;
  - ❖ des dotations complémentaires constituées par les legs et donations successifs affectés à la dotation de la Fondation.
- les dotations des fondations abritées de la Fondation :
  - ❖ la Fondation ouvre un fonds avec dotation dès lors qu'une ou plusieurs personnes physiques ou morales lui ont affecté, de manière irrévocable, un capital productif de revenus ;
  - ❖ les reports à nouveau créditeurs ou débiteurs en fin d'exercice des fondations abritées;
  - ❖ les réserves : cette rubrique permet aux fondations de constituer des économies, moins liquides que le report à nouveau, mais qui contrairement à la mise à la dotation permet une reprise le moment voulu ;
  - ❖ le report à nouveau ;
- le résultat de la Fondation.

Les capitaux propres de la Fondation incluent également une subvention d'équilibre, visant à compenser les pertes d'exploitation que la Fondation aurait constatées si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Cette subvention est enregistrée en compte de profits et pertes au rythme des pertes d'exploitation constatées par la Fondation.

**Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)**

**2.8 Fonds dédiés**

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

**2.9 Dettes**

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur de remboursement.

**2.10 Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation au passif du bilan contiennent exclusivement un legs adressé directement à la Fondation. Ce legs est repris en compte de profits et pertes, au rythme défini par le Conseil d'Administration, en accord avec la période minimale sur laquelle une fondation de flux est acceptée.

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 3 – Actif immobilisé**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le portefeuille titres de la Fondation est classé parmi les immobilisations financières, le Conseil d'Administration considérant qu'il s'agit d'actifs immobilisés et non de fonds de roulement, qui garantissent la pérennité de la Fondation et lui fournissent les ressources annuelles nécessaires à ses activités.

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016, l'évolution des actifs immobilisés s'analyse comme suit (exprimé en EUR) :

Libellé	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Additions / Sorties de l'exercice	Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Solde net à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	37.473	---	37.473	(35.842)	---	(710)	921
<b>Immobilisations corporelles</b>	1.220.340	(1.121.290)	99.050	(76.655)	1.889	(7.596)	16.688
Autres installations, outillage et mobilier	85.340	13.710	99.050	(76.655)	1.889	(7.596)	16.688
Immobilisations reçues en leg et destinées à la revente **	1.135.000	(1.135.000)	---	---	---	---	---
<b>Immobilisations financières</b>	2.988.877	(52.054)	2.936.823	(12.029)	14.700	502 *	2.939.996
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>4.246.690</b>	<b>(1.173.344)</b>	<b>3.073.346</b>	<b>(124.526)</b>	<b>16.589</b>	<b>(7.804) *</b>	<b>2.957.605</b>

\* L'amortissement sur l'exercice des agios et disagios sur les immobilisations financières s'élève à EUR (502) (2015 : EUR 4.117) comptabilisé en autres intérêts et autres produits financiers (2015 : intérêts et autres charges financières).

Au 31 décembre 2016, les immobilisations financières ont une valeur de marché de EUR 3.248.415 (2015 : EUR 3.247.598).

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 3 – Actif immobilisé (suite)**

\*\* Au cours de l'année 2015, la Fondation de Luxembourg a obtenu l'autorisation du Ministère de la Justice d'accepter un legs en faveur d'une fondation abritée. La succession comprend des biens immobiliers, des biens mobiliers, des valeurs mobilières et des passifs. Les éléments de la succession ont respectivement été comptabilisés dans les rubriques suivantes : Immobilisations corporelles; Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse ; Autres dettes avec comme contrepartie les Fonds propres de la fondation abritée correspondante. Les actifs et passifs ont été réalisés en 2016 contre des avoirs monétaires.

**Note 4 – Autres valeurs mobilières**

Au cours de l'année 2016, la Fondation a eu en gestion trente-trois portefeuilles (2015 : trente-trois portefeuilles) de valeurs mobilières liés à des fondations abritées. Le montant net des valeurs mobilières s'élève à EUR 36.639.753 au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : EUR 32.701.998).

**Note 5 – Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse**

La trésorerie commune de la Fondation et des fondations abritées est gérée de façon centralisée par la Fondation. Aux 31 décembre 2016 et 2015, cette rubrique se décompose de la manière suivante (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Fondation de Luxembourg	256.380	403.635
Fondations abritées	12.330.103	12.224.769
	<u>12.586.483</u>	<u>12.628.404</u>

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 6 – Comptes de régularisation actif**

Les comptes de régularisation actif de la Fondation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Intérêts courus sur comptes bancaires	3.485	8.882
Intérêts courus sur portefeuille de la Fondation	23.210	24.797
Intérêts courus sur portefeuilles des fondations abritées	217.560	242.741
Autres	2.396	3.338
	<u>246.651</u>	<u>279.758</u>

**Note 7 – Capitaux propres**

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de la Fondation sont constitués des fonds propres de la Fondation de Luxembourg (EUR 3.000.000) et des fonds propres des fondations abritées (EUR 44.807.694).

En décembre 2008, la Fondation a reçu une dotation initiale de EUR 5.000.000 de la part de :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (EUR 2.500.000) ;
- l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (EUR 2.500.000).

Cette dotation initiale incluait une subvention d'équilibre de EUR 1.000.000 dont bénéficie la Fondation pour compenser les pertes d'exploitation qu'elle aurait constatées au cours de ses premiers exercices. Au 4 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé d'augmenter le montant de cette subvention d'équilibre de EUR 500.000 pour la porter à EUR 1.500.000.

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a décidé, avec effet rétroactif au 31 décembre 2014, d'une augmentation supplémentaire de la subvention d'équilibre d'un montant de EUR 500.000 pour la porter à EUR 2.000.000.

Le montant total de la subvention d'équilibre utilisée au 31 décembre 2016 se porte à un montant de EUR 1.775.077 (2015 : EUR 1.683.690).

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 7 – Capitaux propres (suite)**

Les fonds propres des fondations abritées se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Fonds propres au début de l'exercice	42.181.267	34.934.790
Dotations au cours de l'exercice	6.914.492	13.225.839
Affectation des fonds dédiés	(4.164.560)	(5.896.461)
Report à nouveau débiteur des fondations abritées :		
• fondations de flux	(116.961)	(95.455)
• fondations de dotation et hybrides	(6.544)	12.554
	<u>44.807.694</u>	<u>42.181.267</u>

**Note 8 – Fonds dédiés**

Au 31 décembre 2016, les fonds dédiés sont constitués de EUR 4.025.613 alloués à des projets dans trente fondations abritées (2015 : EUR 3.977.564 dans vingt-six fondations abritées).

Au cours de l'année 2016, un montant de EUR 4.116.511 (2015 : EUR 6.108.178) a été utilisé dans des projets.

**Note 9 – Comptes de régularisation passif**

Le 14 mai 2013, la Fondation a reçu un legs pour un montant EUR 218.348. Il a été décidé par le Conseil d'Administration que ce legs serait utilisé au cours des 4 prochains exercices (EUR 54.587 par exercice), de sorte à ce que le solde au 31 décembre 2016 s'élève à EUR 0 (2015 : EUR 54.587).

Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 10 – Autres charges externes**

Les autres charges externes se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Honoraires	90.786	86.770
Loyers et charges locatives	92.643	77.175
Frais de représentation	7.655	6.646
Maintenance et entretien matériel informatique	23.149	14.684
Fournitures de bureau	13.286	10.870
Frais de communication	2.833	3.553
Frais de déplacement	7.166	8.777
Frais de publications	13.664	17.808
Autres	21.099	16.968
	<hr/> <b>272.281</b>	<hr/> <b>243.251</b>

**Note 11 – Frais de personnel**

Au 31 décembre 2016, la Fondation emploie 6 personnes dont 2 personnes à temps partiel (2015 : 6 personnes dont 2 personnes à temps partiel).

**Note 12 – Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Prestations de services aux fondations abritées	576.097	515.313
Autres produits	2.010	2.386
	<hr/> <b>578.107</b>	<hr/> <b>517.699</b>



Fondation de Luxembourg  
Fondation

**Annexe (suite)**  
31 décembre 2016

**Note 13 – Autres intérêts et autres produits financiers**

Les autres intérêts et autres produits financiers assimilés se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Revenus des immobilisations financières	67.470	73.688
Plus-value de cessions des immobilisations financières	12.585	---
Intérêts sur comptes courants et dépôts à terme	483	2.073
	<u>80.538</u>	<u>75.761</u>

**Note 14 – Promesses de dons**

Au 31 décembre 2016, les promesses de dons, sous forme de legs testamentaires et autres engagements contractuels, s'élèvent approximativement à EUR 55 millions au travers de huit fondations abritées (2015 : approximativement EUR 57 millions au travers de dix fondations abritées).

**Note 15 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

La fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

**Note 16 – Evénements postérieurs à la clôture**

Il n'existe pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.